

**Projet**  
**Complexe de liquéfaction-GNL-QC**

**Mémoire**

*Présenté par*

Raymonde Tourigny

Résidente de Kamouraska

Octobre 2020

7 pages

## Table des légendes

Chaque séance d'audition d'où est tirée l'information pour appuyer mon point de vue est inscrite dans le texte selon le modèle qui suit :

**S.21-09-2020.19h** signifie : Séance du 21 septembre 2020 à 19h

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>GNL-Qc</b>	le promoteur du complexe de liquéfaction aussi appelé <i>le promoteur</i> dans le présent mémoire
<b>gnl</b>	gaz naturel liquéfié ou méthane
<b>méthanier</b>	bateau industriel (50 m x 300 m) livrant le produit final
<b>projet</b>	le projet du complexe de liquéfaction présenté par GNL-Qc
<b>MM \$</b>	milliard de dollars
<b>M \$</b>	million de dollars
<b>Gazoduq</b>	promoteur du gazoduc
<b>gazoduc</b>	le pipeline qui transporte le gaz à travers le Québec
<b>GES</b>	gaz à effet de serre

Bonjour M. le Président, membres de la Commission

Je suis Raymonde Tourigny, citoyenne

Après l'écoute des 9 audiences du BAPE

Après la lecture de plusieurs articles de journaux

Après plusieurs semaines de réflexion

J'ai tenté de me faire une idée la plus honnête possible concernant le projet de GNL-Qc. Je vous en fais part.

Le monde des énergies fossiles en arrache. Les investissements glissent progressivement vers les énergies vertes. Déjà, le monde universitaire a pris cette tangente, retirant ses placements des énergies fossiles. Concernant le projet GNL-Qc de 9MM \$ déjà, l'investisseur principal s'est désisté en 2020 à hauteur de 4MM \$.

À mon avis, le projet de GNL-Qc est tout simplement le dernier soubresaut des producteurs de gaz fossiles de l'Alberta.

Pour réussir à faire accepter ce projet fastidieux, Énergie-Saguenay doit le diviser en 2 projets : Gazoduc et GNL-Qc (ici nommé le promoteur). Ce dernier doit construire une usine de liquéfaction et un port méthanier. Il doit approvisionner son usine avec le gaz d'Alberta obtenu par fracturation. Son approvisionnement est dépendant de la construction au Québec d'un gazoduc. Il doit par la suite liquéfier le gaz et livrer le méthane obtenu. Des bateaux surdimensionnés (50 m x 300 m), appelés méthaniers, traversent le Fjord étroit et le Parc Marin pour la livraison en Europe et en Asie.

Pourquoi tout ce trajet quand il n'y a même pas de gazoduc au Québec?

Pourquoi liquéfier le gaz aux abords du Saguenay?

Pourquoi le transporter par superméthaniers dans un Fjord étroit qui fait partie du seul parc marin au Québec?

**Où est le gros bon sens???**

Le promoteur avec ses 9MM \$ d'investissements fait **miroiter** que le gnl produit à son usine devient une énergie de transition s'il remplace le charbon. Il veut donc vendre sa production dont 60% servira à remplacer le charbon d'Europe et d'Asie. GNL-Qc prévoit diminuer ainsi les GES mondiaux de 28 M de tonnes par année.

Pour que son produit, le gnl, remplace le charbon, le complexe de liquéfaction doit être prêt à le livrer selon le calendrier présenté au BAPE par le promoteur. **Est-ce possible???**

(S.22-09-2020.13h) Le calendrier proposé dans l'Avis de Projet est déjà modifié à la séance d'audition du BAPE. L'échéance d'exploitation est retardée de 4 ans, passant de 2021 à 2025. Le promoteur se donne donc 4 ans pour être complètement opérationnel en 2025.

En 2021, le BAPE actuel livrera ses recommandations. Cependant, il manque les recommandations du BAPE-Gazoduc. Il manque les autorisations des deux paliers gouvernementaux. Ce sont des étapes longues et fastidieuses. Et aucuns travaux ne peuvent commencer avant ces autorisations.

(S.22-09-2020.19h) Le principal investisseur s'est désisté à hauteur de 4MM \$ et à date, aucun autre ne s'est présenté, sauf une levée de fonds de 150M \$ servant à payer les employés actuels du promoteur. Ce dernier a même dû faire des mises à pied en 2020.

Comment le promoteur remédie à cette situation?

Quel temps doit-il ajouter à son calendrier pour sa recherche d'investisseurs? Pour ses projets de construction???

(S.21-09-2020.19h) (S.22-09-2020.19h) Pour être opérationnel, le promoteur doit avoir au Québec un gazoduc (...à construire) et une ligne électrique alimentant l'usine. Il doit construire cette usine de liquéfaction ainsi qu'un port méthanier à 2 quais. Tout autant que le gazoduc à la charge de Gazoduc, d'autres éléments, pris en charge par Port Saguenay cette fois, sont néanmoins nécessaires au fonctionnement du projet : agrandissement du quai Marcel Dionne, 5 km de route d'accès au site GNL, brise-glace en hiver, remorqueurs. Et enfin, le promoteur doit commander 10 méthaniers.

(S.22-09-2020.13h) (S.23-09-2020.13h) (S.24-09-2020.19h) Chaque méthanier devra être adapté au Parc Marin; les moteurs, les hélices, le mur de bulles insonorisateur, spécifiques au projet. Pour cette spécificité, on peut compter 3 ans de construction de chaque méthanier. Suite à une question, le promoteur demeure vague; les devis ne sont pas faits et les contrats de commande des bateaux non plus. Aussi, il semble que le Québec n'ait pas le potentiel pour construire ces méga cargos... Où sur la planète pourra-t-on construire en 3 ans les 10 méthaniers (50 m x 300 m) spécifiques au projet GNL? À quand la livraison des bateaux? Des retards majeurs s'accumulent pour procéder à toutes les étapes du projet et le rendre opérationnel. Le charbon sera-t-il déjà remplacé dans les différents pays par des énergies vertes???

(S.23-09-2020.19h) Le promoteur admet qu'il n'a aucune preuve à fournir au BAPE que son produit remplacera le charbon. Aucun contrat d'achat de méthane avec les pays d'Europe et d'Asie à fournir au BAPE. Quels clients trouvera-t-il? Jusqu'à quand sont-ils prêts à attendre? Y a-t-il d'autres alternatives pour eux si le produit est disponible dans des

délais indus? Quelle est la probabilité qu'ils soient toujours des clients quand le projet sera devenu opérationnel? Qu'arrive-t-il s'il y a désistement?

Lors des audiences, le promoteur a simplement dit qu'il négocierait des contrats à long terme seulement, soit d'une durée de 20 ans. Aucun autre détail.

(S.24-09-2020.19h) (S.24-09-2020.13h) Sur le marché actuel, beaucoup de gaz et à bas prix permettra de remplacer le charbon mondial avant même que le projet soit prêt à vendre son produit. Se rappelant que 40% des contrats du projet ne servent pas à remplacer le charbon, les 60% des contrats prévus à cet effet s'annuleront-ils par des délais indus? Le projet ajoute 40M de tonnes de GES par année si le client ne substitue pas le charbon. Est-ce à dire que 100% du produit sera utilisé comme énergie fossile polluante qui amènera la planète au point de non-retour du réchauffement climatique?

Par tous les moyens, le projet ignore complètement cette possibilité même s'il affirme suivre l'Accord de Paris. Leur produit doit être utilisé pour remplacer le charbon car il a moins d'impact sur les GES mondiaux. Mais avant que tout ce projet soit opérationnel, les pays auront déjà transféré leur mode de fonctionnement à des solutions encore plus écologiques comme l'éolien et l'énergie solaire. Pourquoi ignorer cette possibilité? Serait-elle trop réelle? Est-ce parce que le promoteur s'en fout complètement? Est-ce que le promoteur vise surtout la rentabilité?

(S.22-09-2020.19h) En cas de doute, vérifions la crédibilité du promoteur. Ce dernier nous martèle tout au long des audiences que les coûts du projet, exorbitants, vous en conviendrez, seront à la charge d'investisseurs **privés**. Aucuns fonds publics ne seront sollicités. Pourtant, les changements annoncés par l'administration portuaire du Saguenay et nécessaires au fonctionnement du projet GNL sont majeurs : agrandissement du quai Marcel Dionne; route de 5 km menant au site GNL (seulement 30% des coûts défrayés par GNL); la garde côtière canadienne qui doit changer sa flotte désuète fournira quant à elle 3 remorqueurs et un brise-glace. Les instances gouvernementales fédérales qui gèrent ces changements ne le font-elles pas à partir de fonds publics? N'y voyez-vous pas là une « entourloupette » du promoteur?

GNL-Qc fait miroiter 9MM \$. Pour la population saguenéenne qui vit la crise économique attribuable à la pandémie, le projet est porteur d'espoir : un **boum** d'argent d'une durée de 4 ans! À court terme, c'est très alléchant!!!

À long terme, cependant, **aucun essor économique** n'est prévu! Les 1 350 emplois directs et indirects annoncés par le promoteur seront **occasionnels**. Après les 4 années de construction, toute la population de la région n'est plus utile, remplacée par la haute technologie. Seulement 250 à 300 emplois **permanents**, répartis entre les opérations de complexe et les bureaux administratifs du promoteur seront à long terme. Les retombées économiques seront diluées entre les investisseurs, les promoteurs et les gouvernements.

La population devra se contenter de miettes... En êtes-vous conscients? N'y a-t-il pas là une autre « entourloupette »?

Face aux nombreux mirages du promoteur, la population du Saguenay est divisée. Certains veulent bénéficier du boum d'argent même si c'est de courte durée. D'autres s'inquiètent des dégâts à long terme versus le peu de bénéfices.

(S.21-09-2020.19h) « Le Parc Marin à lui seul devrait empêcher un tel projet! » était le cri du cœur d'un de ces citoyens. Cependant, lors des audiences, on comprend à quel point les instances gouvernementales chargées de sa protection n'ont pas les outils nécessaires pour arrêter le projet GNL. On apprend :

(S.23-09-2020.13h) 1. Il n'y a pas actuellement de réelles lois de protection des espèces marines du Fjord. Le ministère concerné est seulement à établir la liste des espèces marines qui y habitent.

(S.25-09-2020.9h) 2. L'habitat du béluga n'est pas encore protégé par la législation québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, même si l'espèce est inscrite comme étant « menacée » depuis mars 2000 et classée actuellement **« en voie disparition »**.

(S.25-09-2020.9h) 3. On ne peut considérer la loi de 1990, valide à Ottawa et Québec, qui stipule **« Pas d'oléoduc dans un parc marin<sup>1</sup> »**. On ne peut tenir compte de l'esprit de la loi. Ça ne se fait pas, ce sont de longues démarches législatives.

Sans lois protectrices efficaces des espèces marines du Fjord, quel niveau de dégradation atteindra-t-il?

(S.24-09-2020.19h) (S.25-09-2020.9h) Nous savons par le promoteur qu'il y aurait 1 méthanier par jour, à 1 ou 2 passages par jour, c'est selon, sur les eaux du Parc Marin et du Fjord. C'est beau un gros bateau, c'est beau aussi un voilier. Mais selon moi, un superméthanier sur la rivière Saguenay, c'est comme un voilier dans une piscine! Cette image, nous l'aurons à chaque jour... La beauté naturelle et sauvage du Fjord va en prendre tout un coup!!! En plus des bateaux surdimensionnés, la présence de remorqueurs et en hiver d'un brise-glace diminuera drastiquement les périodes de « calme » (entendez sans bruits subaquatiques) nécessaires à la survie des bélugas dans leur habitat. La population de bélugas va s'éteindre ou migrer, faute de protection.

(S.24-09-2020.13h) Le tourisme qui fournit selon la mairesse de Tadoussac, madame Evans, dix mille (10 000) emplois par année va périlcliter. On aura quoi à faire voir aux touristes? Des beaux gros bateaux industriels illuminant le Fjord???

(S.24-09-2020.19h) Le projet GNL-Qc, mettant en danger le tourisme régional, va-t-il aussi nuire à l'industrie d'aluminium Rio Tinto, en vendant son produit à la Chine, plus grande productrice d'aluminium au monde? Concernant une possibilité d'inclure une

---

<sup>1</sup> Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

condition contractuelle protégeant l'aluminium du Saguenay, le promoteur a répondu : « on ne peut inclure une telle condition à nos contrats avec la Chine ».

Pourquoi la population du Saguenay ne s'unirait pas plutôt pour utiliser les surplus d'hydroélectricité du Québec? Leur aluminium pour fabriquer, en usines, des composantes servant à l'essor des énergies éoliennes et solaires de la planète???

Un énorme marché se développe présentement : bornes d'électrification pour véhicules, composantes d'éoliennes, panneaux solaires, etc... Les Saguenéens, vous êtes ingénieurs, vous trouverez!

Et quelle fierté...plutôt que de consentir au projet GNL-Qc qui sert d'abord à enrichir les pétrolières d'Alberta. Projet qui détruit l'habitat et les espèces marines du Fjord, parc marin, en plus de sa beauté naturelle et sauvage. Projet qui par la combustion de son produit risque d'amener le réchauffement climatique planétaire à un point de non-retour! Tout ça, pour se retrouver avec quelques deux cent emplois permanents après un boum économique de 4 ans. Oui! Quelle fierté vous aurez d'avoir dit NON à ce projet.

Vos enfants diront sûrement avec bonheur « **Je me souviens** ».

Monsieur le Président,

Membres de la Commission,

**BONNE RÉFLEXION!**

# Une éolienne nouveau genre à la recherche de financement

Une éolienne flottante avec à la tête de ses palmes un toit muni de panneaux solaires. L'idée peut paraître tout droit sortie d'un roman de Jules Verne, mais il n'en est rien. Imaginée par Armand Robitaille, sculpteur de métier installé dans l'arrière-pays de Sainte-Louise, cette invention brevetée en partie qu'il ne cesse d'améliorer depuis qu'il en a eu l'idée il y a 28 ans est actuellement à la recherche du financement nécessaire qui pourrait lui permettre de prendre son envol.



MAXIME PARADIS

Parce que les bonnes idées se présentent souvent dans les moments les plus anodins de notre quotidien, c'est pendant qu'il faisait la vaisselle qu'Armand Robitaille a eu l'idée de son éolienne nouveau genre. Un bol flottant et tournant sur lui-même dans l'eau lui a inspiré l'éolienne à énergie solaire qu'il souhaite aujourd'hui voir se réaliser en format géant.

«J'ai appelé le projet ESTA, pour eau, soleil, terre et air, car il englobe ces quatre éléments de la nature dans son fonctionnement», résume l'inventeur.

Cette éolienne unique, qu'Armand Robitaille croit possible de réaliser dans son intégralité au Québec, consiste en une gigantesque turbine où chacune des palmes la composant serait reliée par un toit muni de panneaux solaires reprenant la forme aérodynamique des ailes d'un avion. Le vent pénétrant ainsi plus aisément au cœur de la turbine pourrait alimenter celle-ci avec des vents d'une puissance aussi faible que 3,5 km/h, dit-il.

Contrairement à une éolienne standard où la turbine est accrochée à la verticale à un mât principal, celle imaginée par Armand Robitaille flotterait à l'horizontale dans un bassin alimenté par l'eau de pluie. Cette particularité a pour but de soutenir une grosse turbine et d'en limiter l'usure. «Comme ça va toujours tourner, il n'y a aucune chance que le bassin gèle en hiver», ajoute-t-il.

Le bassin, quant à lui, reposerait sur une fondation dans laquelle on y retrouverait la chambre des génératrices. De différentes puissances et suspendues à l'arbre de l'éolienne, ces génératrices en apesanteur fonctionneraient chacune à vitesses variables et leur mise en opération serait orchestrée individuellement ou de façon combinée par un anémomètre (NDLR : Appareil permettant de mesurer la vitesse ou la pression du vent), selon la puissance des vents extérieurs.

Enfin, la fondation de l'éolienne serait entièrement souterraine et recouverte de terre afin de former un monticule qui aurait pour mission d'accroître la vitesse des vents au sommet de 40 à 80 %, selon la forme que prendrait la colline, limitant aussi les vibrations. «La première mouture de mon invention est brevetée au Canada et aux États-Unis, mais pas les améliorations que j'ai apportées depuis 2002», précise Armand Robitaille.

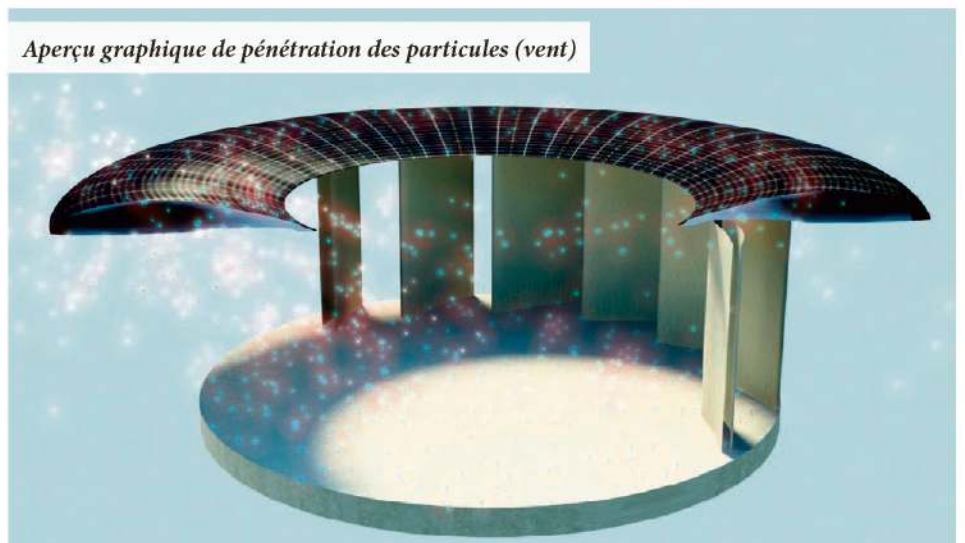
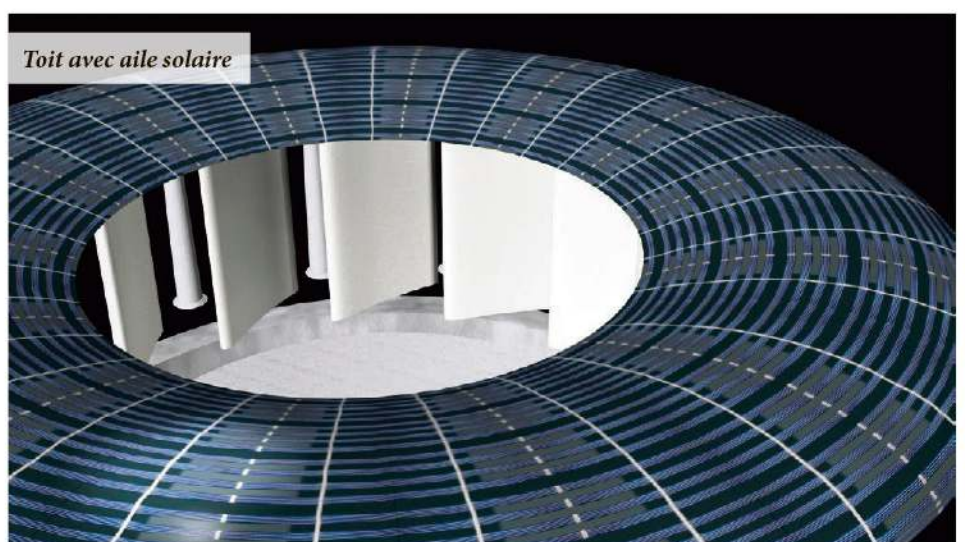
## Essais scientifiques

Confiant qu'ESTA pourrait révolutionner l'industrie énergétique de demain pas sa combinaison d'énergie solaire et éolienne, Armand Robitaille est entré en contact récemment avec Ion Paraskivoiu, professeur titulaire du département de génie mécanique à l'École polytechnique de Montréal et ingénieur spécialisé dans les éoliennes. Ce dernier se serait montré intéressé à conduire des essais scientifiques sur un prototype de 100 mètres de diamètre. La facture s'élève toutefois à environ 60 000 \$, incluant les honoraires des quatre experts qui doivent se pencher sur le projet pour une durée d'environ 21 semaines. Armand Robitaille est donc en quête de financement, depuis mars dernier.

«J'ai fait des contacts auprès de nos députés et du département de développement économique de la MRC de L'Islet, mais je n'ai toujours pas de retour», indique l'inventeur qui joue aujourd'hui le tout pour le tout en médiatisant son invention.

Selon lui, ESTA s'inscrit à merveille dans cet intérêt prononcé de nos gouvernements pour les technologies vertes, à un moment où la relance de l'économie s'annonce pour être davantage ancrée dans le marché local. Son éolienne, qui privilégie l'utilisation de l'aluminium et de matériaux composites recyclés dans sa conception, sans oublier la technologie des moteurs, inventée ici, ferait de celle-ci un produit vert 100 % fabriqué au Québec.

«Actuellement, seuls les palmes et poteaux des éoliennes sont réalisés chez nous. La technologie des moteurs, elle, vient du Danemark. Et je ne vous parle même pas de la pollution engendrée par l'enfouissement des palmes des éoliennes actuelles, confectionnées de matériaux non recyclables, lorsqu'elles arrivent à la fin de leur vie. Tout est recyclable ou réutilisable avec ESTA. C'est un vrai projet écologique qu'on peut créer chez nous à partir des matériaux de chez nous. C'est l'occasion rêvée d'y donner une chance», plaide Armand Robitaille.



## 4800 portions de plats préparés distribuées aux familles

La campagne de sociofinancement «Le Kamouraska se serre les coudes!», encouragée par Desjardins en collaboration avec La Ruche Bas-Saint-Laurent et menée par Promotion Kamouraska (promoteur) et Moisson Kamouraska, a remporté un vif succès. En 20 jours au mois de juin, quelque 110 contributeurs se sont mobilisés pour soutenir le projet, en réunissant la somme de 29 170 \$, soit bien plus que l'objectif de 25 000 \$. Parmi les contributeurs figurent des citoyens, des municipalités, des entreprises

ou encore des organismes de la région, dont certains se sont montrés particulièrement généreux, comme le Club Lions de La Pocatière (5 000 \$), le Centre d'aubaines La Pocatière (5 000 \$) et la SADC du Kamouraska (3 000 \$). «En tant qu'OBNL qui œuvre pour soutenir financièrement les plus démunis, nous sommes particulièrement touchés par la cause défendue par cette campagne. Il est naturel de nous associer à cette démarche pour aider les membres de notre communauté qui en ont besoin», explique

Evelyne Courtemanche du Club Lions de La Pocatière. Grâce au programme Du cœur à l'achat, Desjardins a été en mesure d'ajouter un montant de 25 000 \$ à la campagne de sociofinancement.

En tout, cette campagne a donc permis d'amasser la somme de 54 170 \$. De plus, deux autres organismes locaux se sont associés au projet en prenant en charge une partie des frais. Ces partenaires financiers sont l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale au Bas-Saint-Laurent et COSMOSS Kamouraska, qui ont res-

pectivement contribué à hauteur de 7 500 \$ et 1 500 \$. La somme collectée a permis de commander 4 800 portions de plats préparés aux six restaurateurs participants. Chacun d'entre eux a concocté 400 portions par semaine durant deux semaines, qui ont ensuite été distribuées par Moisson Kamouraska aux familles dans le besoin. La distribution s'est échelonnée sur 12 semaines, de mi-juin à mi-septembre. 1 200 familles ont pu bénéficier de ces plats concoctés par des chefs locaux.